

COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC

Conseil Municipal Réunion du 24 juillet 2014

Présents : Pascal Salanié, Serge Bazin, Christiane Verdier, Marie Ayzac, Frédéric David, Nelly Espagnat, Guillaume Miard, Joëlle Montagne, Francine Vielmon

Procuration : Pascal Pavan à Pascal Salanié

Absent sans procuration : Pierre Vatin

Point n°1 : Désignation de l'Architecte pour travaux ALSH/Cantine/Ecole.

Le Maire fait part à l'assemblée que l'ouverture des plis d'appel d'offre relatifs aux travaux ALSH/Cantine/Ecole a eu lieu le 10 juin 2014 : 8 dossiers ont été déposés.

3 candidatures ont été rejetées car les dossiers étaient incomplets.

Après analyse, 2 candidats ont été écartés et les 3 premiers candidats ont été admis à négocier et ont fait les propositions suivantes :

ATELIER RK : 51 900.00 € HT

FAVRESSE-OUGIER : 49 500.00 € HT

ANTIC : 47 455.00 € HT

Suivant les critères du règlement de la consultation, le classement s'avère être le suivant :

FAVRESSE-OUGIER : n°1

ANTIC : n°2

ATELIER RK : n°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider ce classement et décide que le marché de Maitrise d'œuvre pour ces travaux est attribué à l'entreprise FAVRESSE-OUGIER. Il mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 2 : Heures complémentaires personnel communal.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'évolution positive de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans hébergement) se poursuit et propose de continuer d'attribuer 03 heures complémentaires hebdomadaires à l'adjoint des services techniques chargé de la cantine afin de confectionner et de servir les repas à l'ALSH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal renouvelle cette augmentation d'horaires et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant. 03 heures complémentaires sont donc attribuées par semaine à l'adjoint des services techniques effectuant la cantine à compter du 01 juillet 2014 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014/2015 où la question sera à nouveau débattue.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 3 : Motion de soutien au Projet maison pour personnes âgées à Milhac

La commune de Milhac a été contactée en 2011 par la société MEDICA pour une réflexion sur l'implantation d'une structure privée de type EHPAD, de 90 lits. Le projet avait été présenté au Conseil Municipal et à la Communauté de Communes Haute Bouriane, qui ont tous deux émis un avis favorable avec à l'appui une délibération en ce sens.

L'étude a été poursuivie et une étude de faisabilité a été menée par MEDICA, puis présentée au Conseil Général du Lot qui a demandé que le projet soit travaillé de nouveau. Une autre étude a donc été confiée, pour la réalisation de l'Avant Projet Sommaire, au bureau d'études Fontaine Malvy. Les plans ont été réalisés et présentés au Conseil Général du Lot et à l'Agence Régionale de Santé.

Ce projet représente donc une capacité de 90 lits, plus 6 places d'accueil de jour, avec 4 unités en hébergement permanent (42 lits), 2 unités sécurisées Alzheimer de 14 lits (28 lits), 14 lits handicapés vieillissants, 6 lits hébergement temporaire, 6 places d'accueil dédiées Alzheimer et un service de baluchonnage.

MEDICA sera gestionnaire de l'ensemble de l'EHPAD. Ce projet est évalué à 15 millions d'euros. 50 emplois seront créés et recrutés sur le territoire dès la délivrance du permis de construire.

Le coût de la construction est pris en charge par MEDICA. L'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général du Lot ne seront pas sollicités pour l'attribution de subventions.

Actuellement, le projet est bloqué dans l'attente que l'Agence Régionale de Santé accepte la création de 90 lits d'accueil sur le territoire. La société MEDICA, malgré l'incertitude et des délais de décision très longs, souhaite toujours implanter cet EHPAD sur la Commune de Milhac.

Afin de ne pas laisser passer l'opportunité de la création d'une cinquantaine d'emplois sur le territoire, et en rappelant que ce projet ne concurrencerait en aucune manière l'Hôpital Jean COULON, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de soutenir le projet d'implantation d'un EHPAD sur la commune de Milhac.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 4 : Subvention CNRACL pour Document Unique.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibéré afin solliciter une subvention auprès de la CNRACL dans la cadre de l'élaboration du Document Unique.

De fait, chaque collectivité doit élaborer un document unique qui reprend, pour chaque agent, les risques encourus suivant chaque tâche qu'il peut être amené à effectuer.

Un agent a été désigné comme assistant de prévention et doit élaborer ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention auprès de la CNRACL pour l'élaboration du document unique et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 5 : Approbation du rapport annuel de délégataire pour l'année 2013 (SAUR).

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport annuel de délégataire pour l'année 2013.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, l'assemblée adopte :
le présent compte rapport annuel de délégataire pour l'année 2013.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

**Point 6 : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES
MAIRES DE FRANCE (AMF) POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS
PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS
DE L'ETAT**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, nous estimons que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de soutenir les demandes de l'AMF qui sont les suivantes :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0